

Sciences et Technologies du Management et de la Gestion



QU'EST-CE QUE LA SECTION EUROPEENNE ?



→ C'est l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) dans une langue étrangère.

→ En STMG, la matière enseignée en langue étrangère est le **management**.

→ L'horaire supplémentaire est de 2 heures : 1 h d'anglais renforcé et 1 h de management en anglais.



LA FORMATION

Disciplines	Première	Terminale
Enseignement général		
Français (1)	3 h	-
Mathématiques	3 h	2 h
Histoire—Géographie	2 h	2 h
Langues vivantes 1 et 2	4,5 h	5 h
Enseignement supplémentaire d'anglais (2)	1 h	1 h
EPS	2 h	2 h
Philosophie	-	2 h

Disciplines	Première	Terminale
Enseignement technologique		
Sciences de gestion (1)	6 h	-
Management	2,5 h	3 h
Management en anglais (2)	1 h	1 h
Economie—Droit	4 h	4 h
Spécialité de terminale	-	6 h
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h

(1) Epreuves anticipées

(2) Les 2 heures d'enseignement supplémentaire de la section européenne





QU'APPORTE LA SECTION EUROPEENNE ?

La section européenne permet :

- ▲ de renforcer les compétences linguistiques,
- ▲ d'acquérir un vocabulaire technique propre au management, à l'économie, au monde des affaires,
- ▲ d'approfondir ses connaissances culturelles relatives au pays de la langue anglaise,
- ▲ d'obtenir **une mention Européenne** sur le diplôme du baccalauréat, qui constitue un atout essentiel pour la poursuite d'études et un plus sur le CV.



COMMENT VALIDER LA MENTION EUROPEENNE AU BACCALAUREAT ?



La mention « européenne » est attribuée aux lauréats du baccalauréat qui obtiennent :

- ◆ 12/20 ou plus à l'épreuve d'anglais obligatoire,
- ◆ 10/20 ou plus à l'épreuve spécifique de management en langue anglaise (note constituée pour 80 % de la prestation à un oral de langue et pour 20 % d'une évaluation par les professeurs de la section européenne portant sur la scolarité de l'élève dans sa DNL).

Seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés et comptent coefficient 2. Ces points viennent s'ajouter au total des points obtenus au bac, facilitant l'obtention d'une mention.



LES POURSUITES D'ETUDES

Les poursuites d'études sont les mêmes que dans une STMG classique, mais cette option offre un tremplin vers l'international et la poursuite d'études à l'étranger via les programmes ERASMUS.



69 rue Beaurepaire

CS 80759

62321 BOULOGNE-SUR-MER

☎ 03.21.10.66.66



ce.0622949u@ac-lille.fr

www.lyceemariette.fr